



Chemin de Bellerive 16  
1007 Lausanne  
**CCP** : 17-106781-6  
**Tél.** : 021 557 84 84  
**Email:** [gymnase.piccard@vd.ch](mailto:gymnase.piccard@vd.ch)  
**Site** : [www.auguste-piccard.ch](http://www.auguste-piccard.ch)

## Avant-propos

Chères et chers élèves,

Enthousiasme et capacité d'étonnement. Ouverture à l'inconnu. Curiosité. Ce sont à mes yeux des qualités de base indispensables aux gymnasiennes et aux gymnasiens qui s'engagent aujourd'hui dans une nouvelle année scolaire.

Soyez ici salués et encouragés à vous mettre à l'ouvrage sans attendre. Sachez planifier votre travail et sérier les problèmes. Vous êtes conscients, je l'espère, de vivre durant trois denses années d'études la dernière occasion, peut-être, d'aborder nombre de disciplines variées qui vous ouvriront des mondes inconnus. Les spécialisations pointues attendront encore un peu; le temps du gymnase reste fort heureusement celui de l'enrichissement culturel et spirituel.

La découverte des multiples trésors de l'univers gymnasial ne peut se réaliser que dans un certain ordre institutionnel et dans le respect de règles de vie commune. La brochure que vous avez sous les yeux vise à jalonner votre parcours et faciliter votre quotidien. Vous y trouverez diverses informations utiles qui simplifieront votre vie dans notre établissement, situé dans un superbe parc verdoyant à proximité du lac... et des transports publics. Dans la sérénité et le calme propice à l'étude, vous aurez la chance de fréquenter des maîtres qui sauront vous guider et favoriser l'extraordinaire épanouissement propre à ces moments marquants de votre existence.

Je souhaite à chacune et à chacun le plus mérité des succès.

Yvan Salzmann, directeur

### Conception et réalisation de la couverture

Zoé Munoz (20Sav1)  
option spécifique «Arts visuels».

### Photos diverses

John Hottinger / Yannick Streuli

### Réalisation et mise en page de la brochure

María Rodriguez  
Julien Lavanchy

# Sommaire

A.	ADMINISTRATION ET SERVICES	
A1.	Direction	4
A2.	Administration	4
A3.	Conciergerie	4
A4.	Bibliothèque-médiathèque	4
A5.	Moyens audio-visuels	5
A6.	Service de santé	5
A7.	Médiation	5
A8.	Orientation scolaire et professionnelle	5
A9.	Aide pour la maturité avec mention bilingue	6
A10.	Aumônerie	6
A11.	Cafétéria	6
A12.	Restaurant	6
B.	DIRECTION, CORPS ENSEIGNANT	
B1.	Organisation du Conseil de direction	7
B2.	Liste des maîtres et adresses	8-16
B3.	Liste des chefs de file	17
B4.	Liste des conseillers de classe	18-19
C.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
C1.	Plan de situation	20
	<i>Campagne des Cèdres (plan)</i>	20
	<i>Locaux et équipements</i>	21
C2.	Calendrier de l'année scolaire	22-25
C3.	Attribution des salles	26
	<i>Salles de classe</i>	26
	<i>Locaux spéciaux dans le bâtiment principal</i>	26
	<i>Locaux spéciaux extérieurs au bâtiment principal</i>	26
C4.	Frais scolaires	27
C5.	Ecolage	27
C6.	Bourses d'étude et dispenses d'écolage	27
C7.	Taxe annuelle d'inscription	27
C8.	Horaire journalier	27
C9.	Allégements d'horaire	28
C10.	Assurance	28
C11.	Cours facultatifs	28
C12.	Chœur des gymnases lausannois	28
C13.	Orchestre des collèves et gymnases lausannois	29
C14.	Echanges ou séjours culturels et linguistiques	29
	<i>Echange de classes</i>	29
	<i>Echange ou séjour de courte durée (jusqu'à trois mois)</i>	29
	<i>Echange ou séjour d'une année</i>	29
	<i>Maturité avec mention bilingue</i>	30
C15.	Prix annuels	30
C16.	Activités particulières	30
C17.	Utilisation des locaux	30-31

C18.	Casiers individuels	31
C19.	Utilisation des salles de gymnastique	31
	<i>Responsabilités et assurances</i>	31-32
	<i>Règles générales</i>	32
C20.	Utilisation des places de parc	32
C21.	Responsabilité des parents ou du représentant légal	33
C22.	Collection d'œuvres d'art	33
C23.	Vacances scolaires 2020 – 2021 pour les gymnases	34
D.	<b>CLASSES SPECIALES</b>	
D1.	Cadre général	35
D2.	Admission en 2MS	35
E.	<b>SERVICES</b>	
E1.	Bibliothèque-médiathèque	36
	<i>Généralités</i>	36
	<i>Service du prêt</i>	36
	<i>Médiathèque</i>	36
	<i>Périodiques</i>	36
	<i>Quelques règles élémentaires</i>	36
E2.	Moyens audio-visuels	37
	<i>Vidéos, projecteurs de diapositives et rétroprojecteurs</i>	37
	<i>Photocopieurs</i>	37
E3.	Salles d'informatique et de technique de bureau	37
E4.	Service de santé	38
E5.	Médiation	38
E6.	Orientation scolaire et professionnelle	38
E7.	Aumônerie	39
E8.	Restaurant et cafétéria	39
F.	<b>REGLEMENT INTERNE</b>	
Art. 1	Bases légales	40
Art. 2	Fréquentation des cours	40
Art. 3	Départ définitif et interruption de longue durée	40
Art. 4	Ponctualité et arrivées tardives	40
Art. 5	Absences	40-41
Art. 6	Congés	41
Art. 7	Travaux écrits manqués	41
Art. 8	Produits psychotropes	42
Art. 9	Discipline	42
Art. 10	Ordre	42
Art. 11	Information	42
Art. 12	Panneau d'affichage	43
Art. 13	Délégué de classe	43
Art. 14	Conseil des délégués	43-44
Art. 15	Dispositions finales	44
	<b>BREF HISTORIQUE</b>	45
G.	<b>ANNOTATIONS</b>	46-48

## A | Administration et services

---

### A1. Direction (niveau 3)

Le directeur et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

#### **Directeur**

M. Yvan Salzmann (s'annoncer au secrétariat, tél. 021 557 84 90).

#### **Doyens.ne.s**

Mme Ch. Arlettaz, tél. 021 557 85 12, chantal.arlettaz@eduvaud.ch

M. O. Blanc, tél. 021 557 85 11, olivier.blanc@eduvaud.ch

Mme S. Corral, tél. 021 557 85 10, sylvia.corral@eduvaud.ch

M. D. Pedrucci, tél. 021 557 85 13, daniel.pedrucci@eduvaud.ch

M. L. de Schoulepnikoff, tél. 021 557 85 19, laurent.deschoulepnikoff@eduvaud.ch

*Pour plus de précisions, voir B1, p. 7*

### A2. Administration (niveau 3)

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 10h10 et de 11h45 à 17h00, tél. 021 557 84 84.

#### **Secrétaires**

Mme Mila Bottali

Mme Ana Isabel Boussâa

Mme Corinne Egger

Mme Maria Rodriguez

### A3. Conciergerie (niveau 1)

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 07h00 à 17h00, sauf exceptions. En cas d'ouverture pendant les vacances, voir l'horaire spécial affiché en temps utile.

#### **Concierges**

M. Alain Ryser, tél. 021 557 84 70, portable 079 448 50 07.

M. Christian Rodrigues Teixeira, portable 079 312 13 76

Dans la mesure du possible, M. Alain Ryser, concierge principal, est présent dans sa loge chaque jour entre 09h45 et 10h15.

### A4. Bibliothèque-médiathèque (niveau 0)

La bibliothèque-médiathèque, tél. 021 557 84 69, est ouverte du lundi au vendredi de 07h45 à 11h00 et de 11h45 à 17h00, non-stop le mercredi de 07h45 à 16h00 (pendant les périodes d'examens et les vacances scolaires, ouverture selon horaire spécial affiché en temps utile à la bibliothèque et au secrétariat). bibl.piccard@gmail.com

#### **Bibliothécaires**

Mme Martine Gambazzi

Mme Isabelle Roy-Munier

*Pour plus de précisions, voir E1, p. 36*

#### A5. Moyens audio-visuels (niveau 0)

Tous les moyens audio-visuels sont placés sous la surveillance du responsable, qui est à disposition des maîtres et des élèves pour aide, dépannages et conseils techniques.

##### **Responsable des moyens audio-visuels**

Yannick Streuli tél. 021 557 84 71.

*Pour plus de précisions, voir E2, p. 37*

#### A6. Service de santé

Les élèves peuvent prendre contact avec l'infirmière par un message écrit ou téléphonique, par l'entremise du secrétariat.

##### **Infirmière**

Mme Clarisse Leclanché - 079 159 29 25.

L'infirmière est présente selon l'horaire affiché (609 et 610, maison abricot, 3<sup>e</sup> étage, tél. 021 557 85 05, interne 78505). Le médecin vient au gymnase sur demande faite auprès de l'infirmière.

##### **Médecin**

Dr Simone Schlegel, généraliste, médecin-conseil.

*Pour plus de précisions, voir E4, p. 38*

#### A7. Médiation

Les médiateurs peuvent être appelés chez eux tout au long de l'année. Au gymnase, ils assurent une permanence au bureau de la médiation (612, maison abricot, 2<sup>e</sup> étage, tél. 021 557 85 06, interne 78506) selon un horaire qui sera communiqué aux élèves en début d'année scolaire. Il est aussi possible de les contacter avant ou après un cours, par le biais de leur boîte aux lettres à l'école ou du secrétariat pour convenir d'un entretien.

##### **Médiatrice et médiateur**

Mme Blanaid Rensch-Montague, tél. privé 079 241 92 17 | 021 903 12 23.

M. Cédric Monod, portable 078 648 93 74.

*Pour plus de précisions, voir E5, p. 38*

#### A8. Orientation scolaire et professionnelle

Mme Virginie Bagnoud (Email : virginie.bagnoud-siegenthaler@vd.ch), conseillère en orientation, est à disposition des élèves pour les aider à élaborer un projet d'études et de formation professionnelle. Elle est présente (608, maison abricot, 2<sup>e</sup> étage, tél. 021 557 85 04, interne 78504), selon l'horaire affiché. Pour prendre contact à un autre moment : tél. 021 316 11 31 (Centre OCOSP de Lausanne, rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne).

*Pour plus de précisions, voir E6, p. 38*

#### A9. Aide pour la maturité avec mention bilingue

##### **Répondante pour la maturité bilingue**

Mme Daniela Steiner Thomas, maîtresse d'allemand et d'espagnol au gymnase.

mail : daniela.steiner@eduvaud.ch

*Pour plus de précisions, voir C14, p. 29*

#### A10. Aumônerie

Lieu d'écoute, de recherche et de partage, en tête-à-tête ou en groupe, l'aumônerie est un service offert à tous, dans le respect des convictions de chacun. Par leur présence dans les gymnases et les activités qu'ils proposent, les aumôniers stimulent la réflexion et l'expérience relatives aux multiples dimensions spirituelles de l'existence; ils témoignent des valeurs qui fondent notre civilisation avec la conviction qu'elles sont porteuses d'avenir.

Au Gymnase Auguste Piccard, l'aumônerie est prise en charge par M. Guy Labarraque (076 583 24 55 - 024 436 20 12 | guy.labarraque@eerv.ch).

L'aumônier assure une permanence le mardi (11h45 – 14h00) dans son bureau (608, maison abricot, 2<sup>e</sup> étage, tél. 021 557 85 04, interne 78504).

*Pour plus de précisions, voir E7, p. 39*

#### A11. Cafétéria

La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 11h00 et de 11h30 à 14h00.

On peut y consommer boissons et petite restauration. La gestion de la cafétéria est confiée à Mme Christine Thuillier sous contrat avec la société ELDORA SA.

*Pour plus de précisions, voir E8, p. 39*

#### A12. Restaurant

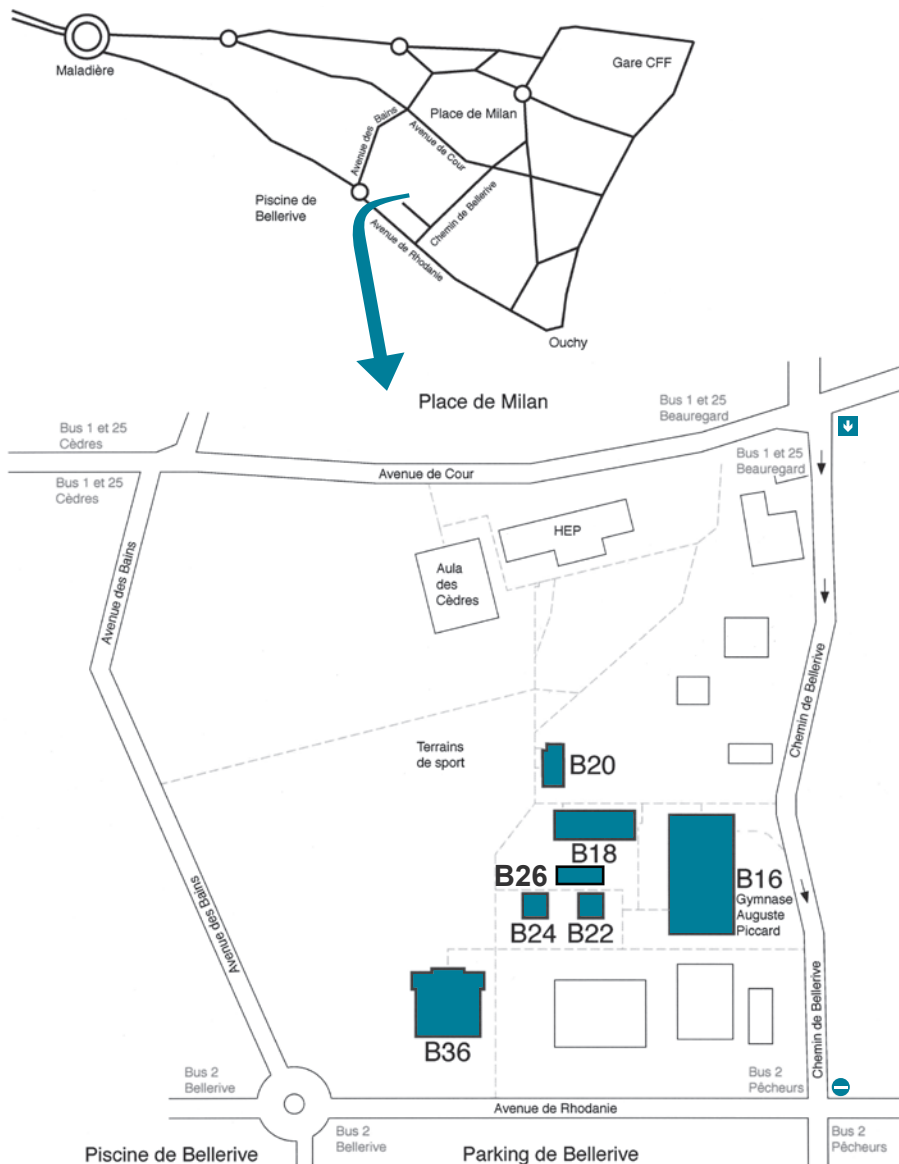
Le restaurant du bâtiment de l'avenue de Cour (HEP) est à disposition des gymnasiens qui souhaitent y prendre un repas chaud, et ce dès la rentrée scolaire. Il est ouvert de 07h00 à 16h15; les repas sont servis de 11h30 à 14h00.

Restaurant : tél. 021 601 05 45.

*Pour plus de précisions, voir E8, p. 39*

# C | Renseignements généraux

## C1. Plan de situation (Campagne des Cèdres)



## C1. Plan de situation des bâtiments et niveaux

### Bellerive 16

B16 | BÂTIMENT PRINCIPAL



- 0 Cafétéria  
Bibliothèque-médiathèque
- 1 Loge du concierge
- 3 Secrétariat, direction, salle des maîtres, auditorios

### Bellerive 18

B18 | ANNEXE



### Bellerive 26

B26 | NOUVELLE EXTENSION



### Bellerive 20

B20 | MAISON DU JARDINIER



- 0 Arts visuels
- 1 Musique

### Bellerive 22

B22 | MAISON BLEUE



- 0 Séminaire
- 1 Appartement du concierge

### Bellerive 24

B24 | MAISON ABRICOT



- 0 Arts visuels
- 1 Aumônerie, médiation et orientation professionnelle
- 2 Infirmerie

### Bellerive 36

B36 | SALLES DE SPORT





## C2. Calendrier de l'année scolaire

---

Les parents sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessous en faisant leurs plans de vacances. **Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (Règlement des gymnases, art 59).**

---

### **Session de rattrapage (écrits et oraux), épreuves complémentaires, passages 3C > 2M selon horaire ad hoc**

Du lundi 10 août au vendredi 21 août 2020.

### **Début des cours**

Lundi 24 août 2020 (horaire selon circulaires de rentrée).

### **Lundi du Jeûne Fédéral**

Congé lundi 21 septembre 2020.

### **Mise à disposition sur Internet du catalogue pour le travail de maturité 2021**

Vendredi 25 septembre 2020.

### **Vacances d'automne**

Du vendredi 9 octobre à 16h05 au lundi 26 octobre 2020 à 08h15.

### **Délai de remise des dossiers du travail de maturité 2020**

*(Pour les classes de 3<sup>e</sup> année)*

Lundi 26 octobre 2020 à 08h15.

### **Séance d'information et de présentation des thèmes pour le travail de maturité 2021**

Jeudi 5 novembre 2020 de 16h15 à 17h15.

### **Délai de remise des inscriptions des élèves pour le travail de maturité 2021**

Mercredi 11 novembre 2020 à 12h00.

### **Clôture du bulletin intermédiaire**

*(Pour toutes les classes)*

Mercredi 11 novembre 2020 à 12h00.

### **Journée information EPFL**

*(Journée d'information organisée par l'École polytechnique fédérale de Lausanne à l'intention des gymnasiens vaudois de 3M et 3MS, sur inscription)*

Mercredi 18 novembre 2020.

### **Stage à l'EPFL**

*(Pour les gymnasiens de 3M et 3MS, sur inscription)*

Jeudi 19 novembre 2020.

### **Mise à disposition sur internet du programme des options complémentaires**

Vendredi 20 novembre 2020.

### **Journées de défense orale des travaux de maturité 2020 (en présence des élèves de 2M le mardi uniquement)**

Du mardi 1<sup>er</sup> décembre au mercredi 2 décembre 2020.

### **Journée Découverte de l'UNIL**

*(Journée d'information organisée par l'Université de Lausanne à l'intention des gymnasiens vaudois de 3M et 3MS, sur inscription)*

Jeudi 3 décembre 2020.

### **Vacances d'hiver**

Du vendredi 18 décembre 2020 à 11h45 au lundi 6 janvier 2021 à 08h15.

### **Fin du premier semestre**

*(Pour toutes les classes)*

Jeudi 14 janvier 2021 à 12h00.

### **«Forum Horizon 2021»**

*(Cycle de conférence pour les élèves de 2<sup>e</sup> année sur les professions para-universitaires, universitaires et polytechniques)*

Du jeudi 18 février au vendredi 19 février 2021.

### **Relâches**

Du vendredi 19 février 2021 à 16h05 au lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 08h15.

### **Délai de remise du travail personnel 2021**

*(Pour toutes les classes de 3ECG)*

Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 08h15.

### **Vacances de Pâques**

Du jeudi 1<sup>er</sup> avril à 16h05 au lundi 19 avril 2021 à 08h15.

### **Camp du Choeur des gymnases**

*(Les Rasses)*

Jeudi 29 avril, vendredi 30 avril et samedi 1<sup>er</sup> mai 2021.

### **Pont de l'Ascension**

Congé jeudi 13 mai (Ascension) et vendredi 14 mai 2021.

### **Lundi de Pentecôte**

Congé lundi 24 mai 2021.

### **Fin des cours**

*(Pour classes de 3<sup>e</sup> année)*

Jeudi 27 mai 2021 à 16h05.

### **Séance éventuelle de rattrapage des travaux écrits manqués et retenues**

*(Pour classes de 3<sup>e</sup> année)*

Vendredi 28 mai 2021 à 08h15.

### **Clôture des bulletins**

*(Pour classes de 3<sup>e</sup> année)*

Vendredi 28 mai 2021 à 12h00.

### **Examens écrits et compréhensions de l'oral**

*(Ecole de maturité / Ecole de culture générale)*

Du lundi 31 mai au vendredi 11 juin 2021.

### **Fin des cours**

*(Pour les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)*

Mardi 15 juin 2021 à 12h35.

13h30, séance éventuelle de rattrapage des travaux écrits manqués et retenues (sur convocation).

### **Clôture des bulletins**

*(Pour les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)*

Mardi 15 juin 2021 à 16h00.

### **Examens oraux**

*(Ecole de maturité / Ecole de culture générale)*

Du mercredi 16 juin 2021 au vendredi 25 juin 2021.

### **Mercredi 16 juin 2021**

*(Pour les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)*

08h15, les élèves peuvent être convoqués pour une 2<sup>e</sup> séance éventuelle de retenues (sur convocation).

### **Stage élèves (ASE) et stages élèves 2C**

Dès le lundi 21 juin 2021.

### **Promotions**

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Vacances d'été officielles**

Du samedi 3 juillet au lundi 23 août 2021.



### C3. Attribution des salles

Les locaux sont numérotés par zone : le premier chiffre indique l'étage du bâtiment principal (0 : niveau 0 à 3 : niveau 3) ou le bâtiment (4 : salles de gymnastique, 5 : maison bleue, 6 : maison abricot, 7 : maison du jardinier, 8 : annexe, 9 : nouvelle extension).

CLASSE	SALLE N°
1C1	301
1C2	308
1C3	311
1C4	316
1C5	318
1M1	302
1M2	214
1M3	303
1M4	309
1M5	310
1M6	317
1M7	208
1M8	211
1MS1	207
1MS2	201
1MS3	209
1MS4	210
1MS5	212

2Csa1	213
2Csp1	901
2Csp2	911
2M1	902
2M2	903
2M3	912
2M4	913
2M5	921
2M6	922
2M7	923
2M8	801
2MS1	<i>itinérante</i>
2MS2	<i>itinérante</i>
2MS3	<i>itinérante</i>
2MS4	<i>itinérante</i>

3Car1	822
3Csa1	802
3Csa2	811
3Csp1	825
3Csp2	814
3M1	812
3M2	803
3M3	804
3M4	805
3M5	813
3M6	815
3M7	823
3M8	824
3MS1	<i>itinérante</i>
3MS2	<i>itinérante</i>
3MS3	<i>itinérante</i>
3MS4	<i>itinérante</i>

LOCAUX SPÉCIAUX (BÂTIMENT PRINCIPAL)	
AFFECTATION	SALLES N°
Bibliothèque-médiathèque	001
Séminaires bibliothèque	003   004
Bureau responsable MAV	005
Musique	006
Bureau histoire	007
Cafétéria	012
Infirmierie	035
Gérante cafétéria	038

Auditoire-laboratoire biologie	101
Auditoire biologie	102
Préparation biologie	103
Auditoire-laboratoire biologie	104
Expériences fixes biologie	105
Auditoire polyvalent	106
Auditoire physique	107
Préparation physique	108
Expériences fixes physique	109
Auditoire-laboratoire physique	110
Auditoire-laboratoire chimie	111
Laboratoire chimie	113
Auditoire chimie	114
Préparation chimie	115
Auditoire-laboratoire chimie	116
Loge concierge	133
Expériences fixes physique	136
Dépôt chimie	141

Maintenance informatique	200
Géographie	202
Bureau géographie	203
Géographie	204
Salle de langues	205
Auditoire physique	206
Laboratoire physique	207
Histoire	215
Histoire	216
Informatique	217
Informatique	218
Multicopie	219
Informatique	220
Informatique accès libre	221
Boxes à musique	232   233   234
Dépôt MAV	241

Salle de travail pour élèves (de 16h15 à 18h00 sauf mercredi)	303
Séminaire maîtres	304
Salle des maîtres	305   306
Parloir	307
Doyens	312   313   315
Secrétariat et directeur	314   333
Petit auditoire	319
Grand auditoire	320

LOCAUX SPÉCIAUX (EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT PRINCIPAL)	
AFFECTATION	SALLES N°
<b>SALLES DE GYMNASTIQUE</b>	
Salle inférieure 1	401
Salle de musculation	410
Salle de théorie	411
Salle supérieure 2	422
Salle supérieure 3	423
Local polyvalent	430

<b>MAISON BLEUE</b>	
Séminaire	503

<b>MAISON ABRICOT</b>	
Arts visuels	601
Orientation scolaire et professionnelle	608
Service de santé : bureau	609
Service de santé : salle d'attente	610
Aumônerie	612
Médiation	612
Informatique arts visuels	613
Office (arts visuels)	615

<b>MAISON DU JARDINIER</b>	
Dépôt arts visuels	701
Arts visuels	702
Bureau musique	710
Synthétiseurs	711
Musique	712

<b>ANNEXE</b>	
Bureau histoire de l'art	820
Histoire de l'art	821

#### C4. Frais scolaires

Le gymnase n'étant plus sous le régime de la scolarité obligatoire, les frais scolaires usuels (achats de manuels, cours, cahiers, etc.), ainsi que les frais de repas et de déplacement, sont entièrement à la charge des parents ou des élèves majeurs.

#### C5. Écolage

Chaque élève s'acquitte, avant le 30 novembre de chaque année, d'un écolage de CHF 720.-- à titre de participation aux frais directement liés à l'enseignement gymnasial.

Pour les élèves admis sur la base d'accords intercantonaux, le montant de l'écolage est fixé sur la base de ces derniers.

Le montant de l'écolage est réduit d'un tiers pour les élèves dont les parents ont deux ou trois enfants à charge. Il est réduit de moitié pour les élèves dont les parents ont plus de trois enfants à charge. L'écolage est dû même si l'élève interromp ses études.

Si l'élève est mineur au moment de l'envoi (fin octobre) de la facture d'écolage, celle-ci est adressée à ses parents ou à son représentant légal. Si l'élève est majeur à cette date, la facture lui est adressée personnellement, charge à lui de la remettre à ses parents à qui incombe le devoir d'entretien.

#### C6. Bourses d'étude et dispenses d'écolage

La formule de demande de bourse éditée par l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) est disponible :

- sur le site de l'OCBE : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)
- par téléphone à l'OCBE au 021 316 33 70.

La formule de demande de bourse est à retourner par le-la requérant-e, avec toutes les pièces requises, dans les délais impartis, directement à l'OCBE, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

#### C7. Taxe annuelle d'inscription

Une taxe d'inscription de CHF 70.-- est perçue pour tous les élèves, y compris ceux au bénéfice d'une bourse d'études, en même temps que l'écolage ; cette taxe est due également par les élèves inscrits définitivement au 1<sup>er</sup> juillet et qui annulent ensuite leur inscription.

#### C8. Horaire journalier

L'horaire est continu, soit avec 55 minutes de pause à midi correspondant, selon le jour et la classe, à la cinquième ou la sixième période (variante A ou B ci-dessous). L'horaire du mercredi après-midi est particulier (13h30 - 15h05), les heures de retenue ayant lieu à 15h15. Les rattrapages de travaux écrits ont lieu le samedi de 08h15 à 09h45. Les élèves sont tenus de se conformer strictement à l'horaire indiqué.

	Périodes de cours	Pauses / récréations	Horaires effectifs		Horaire du mercredi
			Variante A	Variante B	
1	08h15 - 09h00	05 min.	08h15 - 09h00	08h15 - 09h00	08h15 - 09h00
2	09h05 - 09h50	20 min.	09h05 - 09h50	09h05 - 09h50	09h05 - 09h50
3	10h10 - 10h55	05 min.	10h10 - 10h55	10h10 - 10h55	10h10 - 10h55
4	11h00 - 11h45	05 min.	11h00 - 11h45	11h00 - 11h45	11h00 - 11h45
5	11h50 - 12h35	05 min.	PAUSE	11h50 - 12h35	11h50 - 12h35
6	12h40 - 13h25	05 min.	12h40 - 13h25	PAUSE	PAUSE
7	13h30 - 14h15	15 min.	13h30 - 14h15	13h30 - 14h15	13h30 - 14h15
8	14h30 - 15h15	05 min.	14h30 - 15h15	14h30 - 15h15	14h20 - 15h05
9	15h20 - 16h05		15h20 - 16h05	15h20 - 16h05	15h15 - 16h45 *

\* Retenues en périodes 9 et 10, le mercredi.

### C9. Allègements d'horaire

Des demandes d'allègement d'horaire peuvent être présentées par des gymnasiens qui pratiquent un art ou un sport à un haut niveau et qui n'ont pu, pour diverses raisons, être inscrits dans une classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite. Les formules ad hoc peuvent être obtenues au secrétariat du gymnase ou téléchargées sur le site : une fois remplies, elles doivent être remises au doyen(ne) concerné(e). La demande est ensuite examinée en Conseil de direction et la décision communiquée aux élèves, parents et maîtres. Il n'est pas accordé d'allègement horaire dans les disciplines dont des notes et moyennes sont prises en compte pour la promotion annuelle ou l'obtention du titre visé.

### C10. Assurance

Les élèves (mineurs et majeurs) doivent obligatoirement être assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération. L'établissement ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves; ceux-ci ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

### C11. Cours facultatifs

Au début de chaque année scolaire, des cours facultatifs sont proposés aux élèves. La liste des cours proposés et les modalités d'inscription sont distribuées avec les circulaires de rentrée. Seuls les cours qui recueillent un minimum de douze inscriptions (cas particuliers réservés) sont organisés. Tous les cours proposés ne sont pas forcément organisés, leur nombre ne devant pas dépasser un certain quota pour tenir compte des restrictions budgétaires. L'inscription à un cours facultatif est libre; toutefois un élève qui s'inscrit s'engage à le suivre régulièrement jusqu'à son terme; les absences sont contrôlées; toute absence à un cours facultatif doit être excusée.

### C12. Chœur des gymnases lausannois

Voir le site : <http://www.cdgyl.ch>

Un chœur réunissant des chanteurs des sept gymnases lausannois est constitué avec comme objectif chaque année de préparer un concert. Cette année, le chœur du Gymnase de Nyon se joint aux Lausannois.

#### **Programme prévu pour 2020 - 2021 :**

##### **1 :**

- Antonio Vivaldi "*Gloria*" (RV. 589)
- Christian Gavillet "*Un temps pour tout*" en création

##### **2 :**

- Gioacchino Rossini "*Petite Messe Solennelle*"

Concerts pour le premier programme le 19 décembre 2020 à la Salle Paderewski à Lausanne.

Pour le deuxième programme le 21 mai 2021 à la Salle Paderewski à Lausanne.

Les répétitions hebdomadaires ont lieu dans chaque établissement. A Auguste Piccard : le mardi pendant les deux pauses de midi, à choix; quelques répétitions plénières ont lieu le samedi matin.

Un camp de trois jours est organisé au printemps et réunit tous les choristes : en 2020 - 2021, il aura lieu du jeudi 29 avril au samedi 1<sup>er</sup> mai 2021. Les inscriptions se prennent au début de l'année scolaire. La direction du chœur est assurée par M. Olivier Piguet, maître de musique, auprès de qui on peut obtenir tous renseignements complémentaires, au 079 233 32 51.

### C13. Orchestre des Collèges et Gymnases lausannois

Dirigé par M. Luc Baghdassarian depuis 1998, l'Orchestre des Collèges et Gymnases lausannois répète une fois par semaine durant les périodes scolaires, le vendredi de 16h45 à 18h45. Un camp est organisé à Château-d'Œx la première semaine d'octobre, pour un travail plus suivi. Le nombre de concerts varie selon les années et les projets, et l'ensemble peut parfois être associé à un chœur. L'orchestre est constitué essentiellement des instruments du quintette à cordes, ainsi que de bois et de cuivres.

Afin de former des jeunes qui n'auraient pas encore l'habitude de jouer sous la baguette d'un chef, M. Luc Baghdassarian dirige également un orchestre préparatoire qui répète le vendredi de 12h30 à 13h15.

Si l'envie vous dit d'enrichir la pratique de votre instrument par une expérience d'orchestre que beaucoup disent inoubliable, n'hésitez pas à contacter M. Luc Baghdassarian au 079 4 829 829 ou par courriel : [lucaram@bluewin.ch](mailto:lucaram@bluewin.ch).

### C14. Echanges ou séjours culturels et linguistiques

Les séjours ou échanges hors temps d'école sont encouragés, mais sont évidemment l'affaire des élèves et de leurs parents. Les élèves intéressés peuvent obtenir des renseignements en consultant la colonne d'affichage et en s'adressant à leurs maîtres de langue ou à Mme Chantal Arlettaz, doyenne. Sur demande, le gymnase délivre les attestations ou les préavis nécessaires. Si un échange implique un séjour du correspondant durant une période scolaire, la question de sa participation aux cours du gymnase doit être réglée préalablement.

Les séjours ou échanges sur temps d'école sont possibles sous réserve de certaines conditions; les principales possibilités sont résumées ci-dessous.

#### **Echange ou séjour de courte durée (jusqu'à trois mois)**

Le directeur peut accorder un congé jusqu'à concurrence de trois mois. Sa décision tient compte des résultats scolaires de l'élève. Les échanges avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne, l'Italie (ou tout autre pays) nécessitant un congé en début d'année scolaire (en règle générale, des vacances d'été aux vacances d'automne) ne peuvent avoir lieu qu'en deuxième année.

#### **Echange ou séjour d'une année**

Le directeur peut accorder un congé d'un an pour un échange ou un séjour linguistique. Il est en droit de valider ou non cette année d'échange ou de séjour sur la base d'une part des résultats scolaires antérieurs (la validation étant en tout cas exclue pour un élève en échec au moment du départ), d'autre part de la scolarité suivie et des résultats attestés durant l'année d'échange. Si l'année d'échange ou de séjour est validée, l'élève est promu dans sa nouvelle classe. Le directeur peut mettre à la charge de l'élève les rattrapages éventuels et imposer un contrôle des enseignements manqués, notamment en regard des exigences fixées par le règlement de reconnaissance de la maturité suisse.



## **Préparation d'une maturité avec mention bilingue français-allemand, français-italien ou français-anglais**

Voir modalités et informations complémentaires sur le site internet des gymnases :

<http://www.vd.ch/gymnase>

### **C15. Prix annuels**

Les élèves qui se sont particulièrement distingués dans une discipline, ou sur le plan du mérite général, ou par leur attitude positive, peuvent être récompensés par l'octroi de prix délivrés lors de la cérémonie des promotions.

Les prix sont attribués par la Conférence des maîtres.

### **C16. Activités particulières**

A l'initiative d'élèves et/ou de maîtres et/ou du Conseil des délégués, des activités de toutes sortes peuvent être organisées dans le cadre de l'établissement. Elles ne sont pas imposées ni organisées par la direction, mais elles peuvent bénéficier de son appui, en particulier sur les plans administratif et financier. A titre d'exemple, ont été organisés ces dernières années une soirée culturelle, des pauses musicales, des concerts, la création d'une revue littéraire et artistique (L'âge d'encre), des expositions et vernissages, des tournois inter-classes dans divers sports, des matchs d'improvisation (théâtre), l'édition du Petit Auguste Piccard illustré (Papi), des semaines à thème.

### **C17. Utilisation des locaux**

En dehors des heures de cours et durant les heures d'ouverture du bâtiment, les élèves sont autorisés - sans demande particulière de leur part - à rester pour travailler dans les salles de classe et à la cafétéria, sous réserve de dispositions contraaires pour permettre au personnel de nettoyage de faire son travail.

La bibliothèque-médiathèque, les salles d'informatique et la salle de musculation ont leur propre règlement d'utilisation.

Les élèves qui souhaitent utiliser un box à musique ou un piano dans un auditoire peuvent emprunter une clé au secrétariat après avoir rempli une fiche ad hoc (prêt maximum autorisé : 45 min.).

En dehors des heures de cours, les auditoires, les séminaires, le laboratoire de langues, la salle de musique, les locaux de dessin, de sciences, d'histoire, de géographie, les salles de gymnastique et de musculation ne sont pas accessibles librement.

Les locaux doivent être maintenus dans un parfait état d'ordre et de propreté. Aucun matériel n'est laissé sur les pupitres en fin de journée. Toute défectuosité du matériel et des locaux doit être signalée au secrétariat ou au concierge.

En début et en fin d'année scolaire, il est procédé à un contrôle de l'état des lieux des salles de classe; les dégâts non annoncés et dont les responsables ne sont pas découverts sont payés solidairement par la classe.

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments. La consommation d'alcool est interdite dans l'ensemble et aux abords des bâtiments, sous réserve d'autorisations ponctuelles données par le directeur.

Les élèves ne sont en principe pas autorisés à utiliser les ascenseurs.

L'utilisation des locaux pour des leçons privées ou des réunions de groupements divers est soumise à l'autorisation du directeur.

L'organisation, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation du directeur. Il en va de même pour toute communication ou annonce affichée ou distribuée dans l'établissement, sauf s'il s'agit du panneau d'affichage du niveau O, géré par le Conseil des délégués.

### C18. Casiers individuels

Au début de l'année scolaire, un casier numéroté est attribué à chaque élève. Il revient à l'élève de fournir le cadenas nécessaire à sa fermeture, la responsabilité du gymnase n'étant pas engagée en cas de vol. Aucun autre moyen de prévention des vols n'étant en application dans l'établissement, chaque élève doit obligatoirement fermer son casier.

Les élèves, disposant chacun d'un casier, l'utilisent pour y ranger leurs effets personnels. Aucun objet de valeur n'est laissé dans une salle de classe sans surveillance.

Le dernier jour des cours avant les vacances d'été (ou au moment de son départ s'il quitte l'établissement en cours d'année), l'élève a l'obligation de vider son casier et de le laisser accessible. Les casiers fermés au début des vacances d'été sont ouverts à la pince-monseigneur, les frais d'intervention pouvant être facturés aux élèves concernés.

### C19. Utilisation des salles de gymnastique

#### **Responsabilités et assurances**

##### ASSURANCE ACCIDENTS

L'Etat de Vaud et le Gymnase Auguste Piccard déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les utilisateurs doivent s'assurer personnellement.

##### ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les installations et équipements sont sous la sauvegarde des utilisateurs, qui sont responsables des dommages qu'ils peuvent causer notamment au mobilier, aux engins, au bâtiment, aux terrains et à leurs abords.

Les activités sportives ne sont autorisées qu'en présence d'un maître d'éducation physique ou d'un responsable dûment autorisé par la direction.

Des précautions particulières doivent être prises à l'égard de la paroi mobile qui est délicate.

Les dégâts éventuels doivent être annoncés immédiatement au concierge ou à la direction (tél. 021 557 84 84, interne 78484).

#### ASSURANCE VOLS

La direction décline toute responsabilité en cas de vols dans les vestiaires ou dans les salles. Pour les éviter dans toute la mesure du possible, des casiers individuels sont mis à disposition des élèves dans chaque vestiaire. Il revient aux élèves de fournir le cadenas nécessaire à leur fermeture. Après chaque séance, les élèves ont l'obligation de vider leur casier et de le laisser accessible. Tout casier fermé abusivement sera ouvert par le concierge, et des sanctions pourront être prises.

#### Règles générales

**Chaussures.** Le port de chaussures de sport dont les semelles ne laissent pas de traces sur le sol est obligatoire. Sont notamment interdites les chaussures à semelles noires ou à crampons, ainsi que celles utilisées à l'extérieur.

**Salle de musculation.** Pour des raisons de sécurité, de surveillance et de responsabilité, il n'y a pas de libre-accès à ladite salle en dehors des heures d'enseignement dûment attribuées à un maître d'éducation physique ou des périodes réservées aux élèves ayant suivi avec succès le cours de formation dispensé par leur maître. Ce cours donne droit à une carte à afficher pendant l'occupation de la salle. En cas de contravention aux règles d'utilisation, la carte est retirée.

**Installations extérieures.** Les terrains de sport sont d'accès libre pour autant qu'ils ne soient pas utilisés pour un cours.

Les vestiaires sont occupés selon les indications du concierge ou des maîtres d'éducation physique.

Local des maîtres, local polyvalent et locaux techniques. Leur accès est interdit aux élèves.

**Affichage.** Les messages urgents (notamment les absences de maîtres et les modifications d'horaires) sont affichés dans le bâtiment principal (hall niveau 3, vitrine côté secrétariat). Les informations directement liées aux activités sportives (listes d'options, convocations, classements des championnats internes et inter-gymnasiaux, etc.) sont affichées dans les salles de gymnastique (hall d'entrée et salle de théorie) ou dans le bâtiment principal (hall niveau 3, deuxième vitrine côté secrétariat).

#### C20. Utilisation des places de parc

Les élèves prendront soin de garer leurs bicyclettes, scooters ou motos sur les places qui leur sont réservées, en évitant d'encombrer les accès. Il est en particulier interdit de stationner des deux-roues aux abords de la cafétéria et des salles de gymnastique.

Les places de parc pour voitures sont réservées aux ayants droit. Des contrôles sont effectués et les contrevenants sont frappés d'une amende.

### C21. Responsabilité des parents ou du représentant légal

En confiant un élève au gymnase, les parents ou le représentant légal s'engagent à lui faire observer lois et règlements. Ils sont responsables de ses actes et notamment des dégâts matériels qu'il peut avoir commis individuellement ou dont les frais incombent solidairement à la classe ou à un groupe d'élèves.

### C22. Collection d'œuvres d'art

Cette collection réunit d'une part les œuvres des anciens fonds des gymnases cantonaux du Belvédère et de Montbenon et, d'autre part des acquisitions plus récentes. Actuellement elle comprend plus de quatre-vingt œuvres, en très grande majorité créées par des artistes suisses du XX<sup>e</sup> siècle.



## C23. Vacances scolaires 2019 - 2020 pour les gymnases

---

Les parents et les élèves sont priés de respecter scrupuleusement les dates ci-dessous en faisant leurs plans de vacances. Une éventuelle demande de congé doit précéder toute autre démarche (achat de billets d'avion par exemple) afin d'éviter la politique du fait accompli...

---

### 2020

RELÂCHES 2020	du vendredi 14 février 2020 à 16h05 au lundi 24 février 2020 à 08h15
PRINTEMPS 2020	du jeudi 9 avril 2020 à 16h05 au lundi 27 avril 2020 à 08h15
ÉTÉ 2020	du vendredi 3 juillet 2020 à 16h05 au lundi 24 août 2020 (horaire selon circulaires de rentrée)
AUTOMNE 2020	du vendredi 9 octobre 2020 à 16h05 au lundi 26 octobre 2020 à 08h15
HIVER 2020-2021	du vendredi 18 décembre 2020 à 11h45 au lundi 4 janvier 2021 à 08h15

### 2021

RELÂCHES 2021	du vendredi 19 février 2021 à 16h05 au lundi 1 <sup>er</sup> mars 2021 à 08h15
PRINTEMPS 2021	du jeudi 1 <sup>er</sup> avril 2021 à 16h05 au lundi 19 avril 2021 à 08h15
ÉTÉ 2021	du vendredi 2 juillet 2021 à 16h05 au lundi 23 août 2021 à 08h15 (horaire selon circulaires de rentrée)
AUTOMNE 2021	du vendredi 15 octobre 2021 à 16h05 au lundi 1 <sup>er</sup> octobre 2021 à 08h15
HIVER 2021-2022	du vendredi 24 décembre 2021 à 11h45 au lundi 10 janvier 2022 à 08h15

*Immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels (Règlement des gymnases, art. 42).*

### D1. Classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite (MS)

#### **Cadre général**

Près de deux cent quarante élèves fréquentent l'une des douze classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite, bénéficiant ainsi d'une grille horaire allégée tout en étant soumis aux mêmes exigences académiques que leurs camarades. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'au maximum trente jours de congé (si leur situation scolaire le leur permet) et de cours individualisés de rattrapage en cas d'absence de longue durée. Ils ne sont cependant pas autorisés à s'inscrire à une maturité bilingue.

Afin de lever tout malentendu, il convient de préciser que notre gymnase ne peut et ne doit être qualifié d'artistique ou de sportif, dès lors qu'il ne s'y trouve aucune structure particulière permettant d'y pratiquer son art ou son sport favori : pas de cours particuliers, pas d'entraînements spécifiques, pas d'encadrement médical ni psychologique. Il s'agit de reconnaître et de soutenir les efforts consentis par cette catégorie d'élèves dont l'activité artistique ou sportive se situe, en principe, à un haut niveau, en atténuant dans la mesure du possible les obstacles d'ordre structurel et en générant un climat propice à l'éclosion de talents particuliers, sans créer une école parallèle ni diminuer les exigences de la formation scolaire postobligatoire.

L'admission (en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>e</sup>) dans ces classes est soumise à des critères précis et à des exigences rigoureuses. Elle n'est aucunement définitive et peut être remise en question au vu des performances scolaires, artistiques ou sportives.

Il n'y a pas d'admission en 3<sup>e</sup> année.

Un élève en échec en 1<sup>ère</sup> année ou en 2<sup>e</sup> année des classes spéciales n'est pas autorisé à doubler dans une classe spéciale. Il double en classe ordinaire de l'Ecole de maturité.

*Vous trouverez sur le site du gymnase une présentation plus complète des dites classes, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.*

### D2. Classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite (MS)

#### **Admission en 2MS**

Quelques places se libérant chaque année au terme de la première année, elles seront attribuées aux élèves des futures classes de deuxième année qui auront déposé leur dossier dans les temps (ultime délai fixé au 31 décembre 2020) et qui rempliront les conditions techniques et scolaires requises.



### E1. Bibliothèque-médiathèque

#### **Généralités**

La bibliothèque-médiathèque est ouverte aux élèves et aux maîtres de l'établissement. Elle comprend un service de prêt, une salle de travail et deux séminaires. Pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque, tous les documents peuvent être consultés.

Les livres, les revues et les diapositives sont rangés en libre accès.

Les fonds de la médiathèque (vidéo-films, vidéo-documentaires, disques, CD et DVD) sont déposés dans des armoires et sont accessibles sur demande, à adresser à la bibliothécaire.

Cinq ordinateurs équipés pour la lecture de CD/DVD et l'utilisation d'Internet sont à disposition. Ces postes n'étant pas isolés des autres services de la bibliothèque, un attroupement et des commentaires à voix haute peuvent gêner les lecteurs. Pour cette raison, le nombre d'utilisateurs est limité à deux personnes par poste. Il est possible de réserver un temps de consultation pour les récréations et les pauses de midi, où la demande est plus importante.

#### **Service du prêt**

Le service de prêt des livres et des revues est ouvert de 07h45 à 11h00 et de 11h45 à 17h00. Non-stop le mercredi de 07h45 à 16h00.

Le service de prêt des fonds de la médiathèque est ouvert de façon partielle entre 11h45 et 13h30. Les documents (CD/DVD) peuvent être réservés au moyen de formulaires (à demander au service du prêt) et sont à retirer entre 11h45 et 17h00.

#### **Médiathèque**

Ce secteur donne la possibilité de visionner ou d'écouter sur place des documents audiovisuels. Après utilisation, les appareils à disposition doivent être éteints et les documents restitués. Toute panne doit être immédiatement signalée au responsable des moyens audiovisuels ou, en son absence, à la bibliothécaire.

#### **Périodiques**

Une cinquantaine de titres sont à disposition. Ils peuvent être empruntés, à l'exception du dernier numéro.

#### **Quelques règles élémentaires**

Livres, revues, vidéos et disques sont à manipuler avec le plus grand soin; on évitera en particulier toute annotation, page cornée et déchirure.

Afin d'offrir de bonnes conditions d'études, le silence est de mise dans toute la bibliothèque. Dans cet esprit, les appareils audio-visuels sont réglés de façon à ne pas déranger les éventuels lecteurs et les travaux de groupes ont lieu dans les séminaires.

Il est interdit de manger, boire et fumer dans la bibliothèque.

## E2. Moyens audio-visuels

Vidéos, projecteurs de diapositives et rétroprojecteurs. L'utilisation par les élèves d'une installation vidéo, d'un projecteur pour diapositives ou d'un rétroprojecteur se fait sur réservation préalable par l'intermédiaire du maître auprès du responsable.

Les emplacements des appareils sont :

- au niveau 3 : dépôt 336 (entrée droite du grand auditoire);
- au niveau 2 : dépôt 241;
- à l'annexe : dépôt à chaque étage.

Sur demande, il est possible de faire des enregistrements, du montage vidéo et certains travaux photographiques.

Photocopieurs. Des photocopieurs sont à disposition des élèves aux niveaux 3, 2 et 0 du bâtiment principal et au niveau 1 de l'annexe. Les cartes de paiement ainsi que des transparents peuvent être achetés au secrétariat.

Toute panne doit être immédiatement signalée au responsable ou au secrétariat.

## E3. Salles d'informatique et de bureautique

Les locaux et l'équipement informatique sont réservés aux maîtres et aux élèves du gymnase et sont placés sous leur sauvegarde. Chaque utilisateur respectera les instructions techniques affichées dans les locaux.

Les salles 217, 218 et 220 sont réservées aux cours d'informatique, de technique de bureau et autres leçons sous la surveillance d'un maître ; en dehors de ces heures, elles sont fermées à clé.

La salle 221 est à la libre disposition des élèves qui doivent se conformer à la charte informatique du gymnase. L'horaire d'ouverture est affiché à l'entrée de la salle.

Toute panne doit être signalée immédiatement aux responsables informatiques au bureau 200.

Après utilisation, la place de travail sera mise en ordre.

Il est interdit de manger, boire et fumer dans les locaux.



#### E4. Service de santé

Ce service est ouvert à tous.

609 et 610, maison abricot, 3<sup>e</sup> étage, tél. 021 557 85 05; l'infirmière assure une permanence pour toute aide ou information relatives à la santé. En son absence, le secrétariat fournit toutes les informations et l'assistance nécessaires.

Par ailleurs, l'infirmière propose – lors de son passage dans chaque classe de première année – des entretiens de santé pour les élèves qui le souhaitent (programme précis diffusé en temps utile).

En cas de nécessité ou d'urgence, l'infirmière peut être jointe par l'intermédiaire du secrétariat.

Le médecin de l'établissement, est également à la disposition des élèves qui désirent le voir. Ils sont priés de s'annoncer au préalable à l'infirmière ou au secrétariat qui fixera le jour et l'heure du rendez-vous.

#### E5. Médiation

La médiatrice et le médiateur sont à la disposition des élèves confrontés à des difficultés personnelles ou tout simplement désireux de partager certaines de leurs préoccupations; leur rôle est d'écouter, de conseiller, d'orienter s'il y a lieu les élèves sur une assistance plus spécifique (services sociaux, prise en charge médicale ou psychothérapeutique, conseil juridique, etc.). Les parents des élèves peuvent également prendre contact avec les médiateurs pour aborder une question privée liée à la scolarité de leur enfant. Dans tous les cas, le caractère confidentiel des entretiens est assuré.

On trouve à la bibliothèque un rayon « médiation », avec des ouvrages consacrés à différents thèmes qui peuvent préoccuper les adolescents (famille, drogue, sexualité, sida, anorexie, boulimie, dépression, sommeil, échecs scolaires, etc.).

#### E6. Orientation scolaire et professionnelle

En plus de la possibilité de prendre contact avec la psychologue conseillère en orientation du gymnase, vous trouverez ci-dessous des informations relatives à l'orientation.

Site : [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

Le site de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) fournit des informations sur :

- les professions (Infop)
- les formations (Ecol'Info et UniInfo)
- les délais d'inscription et les dates des manifestations (rubrique « Actualités »)
- la bourse des places d'apprentissage
- des thèmes spécifiques (questions fréquentes)
- l'actualité dans le domaine de la formation.

Des documents d'information professionnelle sont à disposition auprès de la conseillère en orientation, sur le tableau d'affichage (3<sup>e</sup> étage du bâtiment principal) et à la bibliothèque du gymnase.

## E7. Aumônerie

Ce service est à la disposition de l'ensemble des acteurs du gymnase : élèves, enseignants, personnel administratif et technique. Il propose plus spécifiquement aux jeunes un accompagnement dans leurs recherches d'autonomie, de sens de la vie et de dimensions spirituelles de l'existence.

L'aumônier participe à la vie du gymnase en interpellant les élèves sur des questions de religion, de culture ou de société, propres à élargir leur horizon et à leur permettre de clarifier et structurer leurs convictions personnelles. Dans ce but :

- il prend contact avec chaque classe de première année ;
- il met sur pied des cours facultatifs, conférences, entretiens, débats, expositions, groupes de discussions, etc... ;
- il propose des activités qui stimulent les questionnements que rencontre l'être humain ;
- il intervient dans les classes à la demande des enseignants et avec l'accord de la direction, notamment pour apporter le point de vue spécifique du théologien ;
- il offre une permanence à la cafétéria ou à son bureau selon les indications données sur le panneau d'affichage réservé à l'aumônerie ;
- l'aumônier est tenu par le secret professionnel.

## E8. Restaurant et cafétéria

Le restaurant des Cèdres (dans le bâtiment de la HEP) et la cafétéria (du gymnase) sont réservés aux maîtres et étudiants des établissements de la Campagne des Cèdres, au personnel administratif et aux invités occasionnels. D'autres personnes peuvent y être admises dans la mesure des places disponibles et pour autant que leur comportement ne donne pas lieu à des critiques.

Le restaurant et la cafétéria sont confiés à un gérant (actuellement ELDORA). L'exploitation est régie par une convention passée entre le gérant et le DFJC. Les directeurs de chaque établissement assurent la liaison avec le gérant pour toute question relevant de l'exploitation, des prix, de la qualité des prestations, des horaires d'ouverture et de la discipline.

Le restaurant et la cafétéria offrent des boissons, de la pâtisserie et de la petite restauration. En plus, le restaurant offre au moins une assiette du jour complète et équilibrée sur le plan diététique. Les prix sont affichés ; ils sont identiques à ceux pratiqués dans les autres foyers-restaurants scolaires et universitaires. De l'eau est mise gratuitement à disposition. Comme dans l'ensemble des bâtiments, toute consommation d'alcool est interdite et on ne peut y fumer.

En quittant le restaurant et la cafétéria, les utilisateurs sont priés de déposer plateaux, vaisselle et couverts dans les chariots prévus à cet usage.

A l'initiative du Conseil des délégués et avec l'accord de ELDORA, des fours à micro-ondes sont à disposition des élèves à la cafétéria et placés sous leur responsabilité.

De manière plus générale, le restaurant et la cafétéria sont placés sous la sauvegarde des élèves, qui auront le souci d'en faciliter l'exploitation et d'en faire un lieu de détente pour chaque usager.

## Bref historique

---

En été 1990, les gymnases du **Belvédère** et de **Montbenon**, devenus exigus et mal adaptés à l'enseignement gymnasial, ont fermé leurs portes et se sont regroupés dans le bâtiment de l'ancien Département d'électricité de l'Ecole polytechnique, dans la Campagne des Cèdres - rachetée par l'Etat de Vaud à la Confédération au départ de l'EPFL pour Ecublens -, donnant naissance au **CESSRIVE** (abréviation de Centre d'enseignement secondaire supérieur de Bellerive).

Au printemps 1998, à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle annexe et en vertu de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire supérieur (sanctionnant la «disparition» des ESS - établissements secondaires supérieurs - et des CESS - centres d'enseignement secondaire supérieur - et leur «remplacement» par neuf gymnases), le CESSRIVE a pris le nom de **Gymnase Auguste Piccard**, plus stimulant, davantage porteur de découverte, de poésie et de richesse intellectuelle.

Professeur, chercheur, explorateur, faisant bénéficier la recherche scientifique de son tempérament aventurier, **Auguste PICCARD** est le premier homme à monter dans la stratosphère (en 1931, dans une nacelle bricolée de son invention, esquisse des cabines pressurisées de l'aviation moderne et de l'exploration spatiale) : le rêve d'Icare, l'évasion. Il se tourne ensuite vers l'autre extrême et construit le bathyscaphe grâce auquel son fils Jacques, trente ans plus tard, explore les bas-fonds du Pacifique (10'916 mètres sous le niveau de la mer, plus basse altitude jamais atteinte par l'homme) : le monde du silence, l'écologie. En 1999, son petit-fils, Bertrand Piccard, et son associé, Brian Jones, accomplissent le premier tour du monde en ballon sans escale.

Quand Hergé, père de Tintin, crée le personnage qui deviendra le professeur Tournesol, c'est Auguste Piccard qu'il prend comme modèle. Auguste Piccard, c'est donc aussi l'humour, le génie modeste, le poète dans son nuage, le savant attachant avec ses soucis quotidiens. Par ses vols, par ses plongées, mais aussi par Tryphon Tournesol, Auguste Piccard est un exemple étonnant de rayonnement et d'humanisme, à la dimension et à la renommée universelle.